

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
PYRENEES-ORIENTALES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES

DCM n°10/2026

Séance du 20 mars 2026

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, sur la convocation qui leur a été adressé par le Maire sortant, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur SCHMITT Henri le doyen des membres du Conseil Municipal.

Secrétaire de séance : POMPA Jean-Antoine

Présents : DARIO Alain, FONT Marie, POMPA Jean-Antoine, HAMMOUDA Jeanine, PLA Michel, CRUANAS Pauline, SCHMITT Henri, BIELLE Chantal, GRAELL Alain, FABREGA Catherine, GHIRELLO Jean-Louis, ROTA Brigitte, MAS Nicolas, BUGSEL Alice, DURAND Christophe, NEVEU Peggy, MAHIEU Pierre, MEY Marie, BRUNET François

Procurations : /

Absents : /

Date de la convocation :

16 mars 2026

OBJET : CREATION DE POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE

Classement issu de la nomenclature « ACTES » 5.2 Fonctionnement des assemblées

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-2 ;
Considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;
Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ;
Considérant que ce pourcentage donne pour la Commune un effectif maximum de cinq adjoints ;

Monsieur le Maire propose de fixer à quatre le nombre d'adjoints.

Le Conseil Municipal,

Oùï les propos de son Président et après en avoir délibéré,

APROUVE à l'unanimité des membres présents la création de quatre postes d'adjoints au Maire ;
DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance



Le Maire,

Alain DARIO


